

Monsieur le Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et des Finances,  
Monsieur le Ministre-Président,  
Madame la Présidente du Sénat,  
Messieurs les Ministres de la Santé Publique et de la Défense Nationale,  
Messieurs les Présidents de partis, Monsieur le Secrétaire Fédéral,  
Messieurs les Députés,  
Messieurs les Sénateurs,  
Messieurs les Commissaires d'Arrondissement,  
Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie,  
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,  
Madame la Directrice générale de la Sécurité civile,  
Messieurs les Officiers, S/Officiers, Caporaux et Sapeurs-Pompiers,  
Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités,

Permettez-moi tout d'abord d'excuser Sa Majesté le Roi, Madame Onkelinx, Ministre de la Justice, Messieurs les Gouverneurs Caprasse, Dalem, et Durieux, ce dernier représenté par Monsieur Petit Commissaire d'Arrondissement, Madame Milquet, représentée par Monsieur le Député Brotcorne ainsi que Monsieur le Député Permanent Jean-Marie Flahaut, Vice-Président de la Commission Paulus, tous retenus par d'autres obligations prises de longue date.

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence. Vous nous prouvez ainsi votre soutien pour les familles endeuillées et votre intérêt pour notre belle profession.

Je souhaite également remercier Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Secrétaire Communal de la Ville d'Ath pour leur chaleureux accueil et leur amabilité.

C'est avec une réelle et profonde émotion que nous nous retrouvons pour la commémoration de la catastrophe qui s'est

déroulée en ces lieux il y a deux ans et qui, outre les dix-huit civils dénombrés parmi les victimes, ôta la vie à un policier et à cinq collègues pompiers.

Deux ans se sont écoulés et nous ne pouvons oublier ces tragiques événements. Je ressens encore cette douleur, lourde comme une chape de plomb, j'entends ces cris, je revois ces larmes, ces images apocalyptiques, comme venues d'un autre monde.

Il ne se passe pas un jour sans que nous ne pensions à nos amis disparus. Dans la famille soudée et unie des hommes du feu, ce partage de peines et d'émotions, cette solidarité vont de soi. Le décès du Commandant Eddy PETTIAUX et de ses Collègues, le Caporal Jean-Pierre LALOY, les Sapeurs-Pompiers Noël MERLIN, Pierre DIRICQ et Guy LISON, tous volontaires, a marqué nos esprits à jamais, nous, les pompiers, qui sommes toujours prêts à porter secours et à sauver des vies, fût-ce au péril de la nôtre. « Sauver ou périr », telle est notre devise et à maintes et maintes reprises, nous avons prouvé que nous ne manquions jamais à la parole donnée.

J'ai eu le privilège de rencontrer Sa Majesté le Roi à Ghislenghien et de lui faire part des attentes des pompiers. Outre sa compassion pour les familles endeuillées, Sa Majesté a témoigné d'un grand intérêt pour les problèmes de notre profession. Le Roi a immédiatement perçu et compris les difficultés structurelles et financières des services d'incendie. Je lui en suis profondément reconnaissant.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les politiciens en général, nous n'avons pas oublié les beaux discours, les belles promesses, la compassion qui furent les vôtres tout au long des jours sombres qui ont suivi le 30 juillet 2004. Tous partis confondus, vous êtes venus sur les lieux de la catastrophe. Tout aussi nombreux, vous êtes venus

assister aux funérailles. Nous vous réitérons d'ailleurs nos plus vifs remerciements.

Mesdames et Messieurs les Ministres, vous nous avez alors assuré que nos conditions de travail seraient améliorées et que les moyens nécessaires à un fonctionnement plus efficient des services d'incendie seraient débloqués. Je dois reconnaître qu'avant cette catastrophe, le Gouvernement avait déjà pris conscience de la nécessité d'une réforme complète du système. La déclaration gouvernementale de 2003 la prévoyait déjà. Elle la définissait comme « nécessaire » mais précisait qu'elle se ferait malheureusement, je cite « sans coût supplémentaire ».

Mais c'est au lendemain de la catastrophe humaine de Ghislenghien qu'en chœur, cette réforme que nous attendions depuis si longtemps, vous nous l'avez formellement promise.

Qu'en est-il ?

Les récents événements douloureux ont fait replonger la Belgique dix ans en arrière et ont fait resurgir dans la population des sentiments non seulement de peur et d'insécurité mais aussi de révolte, d'écoeurement et d'incompréhension. Comment imaginer que dix ans après la disparition de Julie, de Mélissa, d'Ann et Eefje, et de tous ces autres enfants, notre pays aurait encore à revivre un même cauchemar ?

Il a fallu l'affaire Dutroux pour procéder à une complète réforme de la police. Cette réforme a évidemment eu un coût mais qui oserait dire, aujourd'hui, qu'elle n'a pas amélioré le fonctionnement des services policiers, notamment dans le cadre des enquêtes judiciaires. Le mode de fonctionnement en zones et la nouvelle organisation, basés sur l'excellente collaboration de tous les services concernés, ont permis de retrouver dans un délai relativement court les corps des deux petites victimes Nathalie et Stacy disparues en juin dernier à

Liège. Les résultats sont là, visibles, manifestes. Nul ne peut le nier.

Nous pouvions légitimement penser que Ghislenghien allait devenir l'élément déclencheur de notre réforme.

Las, quel constat pouvons-nous et devons-nous établir aujourd'hui, soit deux ans après ? Que faut-il pour que les choses changent ?

Il aura fallu le meurtre de Joe Van Hoolsbeek à Bruxelles. Et un mois plus tard, la loi réformant la protection de la jeunesse était enfin votée.

Il aura fallu le meurtre de la petite Luna et de sa nounou à Anvers. Et une semaine plus tard, la loi modifiant la réglementation sur les armes était votée.

Mesdames et Messieurs les décideurs, le drame de Ghislenghien n'a-t-il pas été suffisant ? Vous faudra-t-il une autre catastrophe pour vous convaincre de la nécessité de revoir fondamentalement l'organisation de nos services d'incendie ? Et dans les plus brefs délais.

Car hormis quelques avancées d'ordre budgétaire – qu'après des années d'inertie, nous considérons d'ailleurs comme des mesures de rattrapage - hormis quelques mesures ponctuelles telle l'augmentation du plafond en matière d'immunisation fiscale pour les volontaires, malgré tout le travail réalisé par la Commission Paulus, par les Universités et par la Direction Générale de la sécurité civile, où en est notre réforme ?

Oui, on a avancé. Le projet de réforme est bouclé, les textes légaux ont été rédigés et ils nous satisfont dans les grandes lignes.

Mais que constatons-nous ? Que certains disent avoir peur des conséquences de cette nouvelle législation et qu'ils freinent à présent des quatre fers.

Ils sont quelques uns à refuser le contenu du projet et ils invoquent différents motifs : la santé financière des communes serait mauvaise, les futures zones ne seraient pas à taille humaine et les communes ne seront pas suffisamment représentées au sein des conseils de zone.

Restons sérieux.

La mauvaise santé financière des communes ? Il semblerait, selon une récente étude menée par Dexia, qu'une majorité des villes et communes présenteraient des comptes en boni. Et les comptes annuels des communes démontrent que la réforme des polices est loin d'avoir coûté aussi cher que ce qui avait été régulièrement annoncé.

Des zones à taille humaine ? J'ai lu un document dans lequel on déplore qu'elles n'aient pas cette taille humaine parce que nous, pompiers, nous confondons l'efficacité opérationnelle et l'autorité démocratique qui consiste à faire prendre les décisions au niveau le plus proche des citoyens.

Mais une taille humaine pour qui ?

Pour la population ? Prenons l'exemple de la France dont les services d'incendie protègent une population dont les chiffres sont bien plus élevés que ceux qui sont prévus pour les futures zones. Et il en va de même dans d'autres pays voisins, la Hollande, l'Angleterre, la Pologne et bien d'autres encore. Tous ces services d'incendie seraient-ils gérés de façon non démocratique ?

Une taille humaine pour les services d'intervention ? La réforme ne va pas éloigner les services d'incendie des lieux potentiels d'intervention. Bien au contraire, puisque l'objectif, c'est que nous intervenions dans les délais les plus courts possible. A notre niveau, ce qui compte, c'est l'efficacité et la rapidité d'intervention, bien plus que tout autre facteur. Quant à l'organisation proprement dite des futures zones, il faudrait être de bien mauvaise foi pour ne

pas admettre que des structures logistiques et administratives plus grandes permettront une optimisation des moyens disponibles et donc des économies d'échelle ou encore une meilleure utilisation des fonds disponibles.

Une taille humaine pour une gestion plus rapprochée des ressources humaines ? Sachez que nous ne voulons plus être proches du pouvoir communal. Nous ne l'avons que trop été.

Nous voulons être recrutés, nous voulons être évalués, nous voulons être promus, en bref, nous voulons faire une carrière sur base de critères objectifs qui soient les mêmes partout.

Nous repons la question : une taille humaine dans l'intérêt de qui ?

Car pourquoi créer des structures multiples alors que le Gouvernement Wallon s'est justement attaqué à cette problématique.

Permettez-moi cette analogie : dans notre vie de tous les jours, lorsqu'une chose nous coûte trop cher, si nous agissons en bon père de famille, nous nous en séparons. Nous ne nous expliquons donc pas que certains Bourgmestres restent tellement attachés à leur service d'incendie alors même qu'ils n'arrêtent pas de dire que celui-ci leur coûte très cher. Ne devraient-ils pas se réjouir de pouvoir se séparer du lourd fardeau que nous représentons pour eux ?

Quant à la soi-disant mauvaise représentativité des communes au sein de la zone, certains ont dit qu'on créerait un Conseil de zone dans lequel les Bourgmestres ne seraient plus que des spectateurs. C'est risible. Actuellement, et je mets à part le service d'incendie de Bruxelles qui est un pararéglional et l'intercommunale de Liège qui a été créée en raison de problèmes financiers, il y a 249 services d'incendie. C'est-à-dire, d'une part, 249 bourgmestres qui ont un monopole de décision et, d'autre part, tous les autres qui, sans même être consultés, doivent payer une redevance dont le montant est déterminé par les gouverneurs de province.

Avec la réforme, il est vrai que le pouvoir ne sera plus concentré entre les mains des seuls bourgmestres qui aujourd'hui ont un service d'incendie. Il est vrai que toutes les communes appartenant à la zone seraient représentées et que les Bourgmestres des communes qu'on appelle actuellement « protégées » auraient **enfin** voix au chapitre. N'est-ce pas une avancée considérable de la démocratie que de permettre aux communes, mais cette fois à toutes, de décider de ce qu'elles paient?

Il faut quand même que vous sachiez que le projet de réforme déposé par la Commission Paulus est un projet qui n'est pas uniquement issu du politique mais qu'il a été étudié en collaboration avec les pompiers, des hommes du terrain, ceux qui gèrent les risques au quotidien.

Je vous le dis avec force et vigueur, l'amélioration de la sécurité, des citoyens, des hommes et femmes qui chaque jour remplissent les missions de sécurité civile au service de ces citoyens, a toujours été et restera toujours le premier objectif poursuivi par les hommes du terrain.

Nous ne pouvons pas accepter que le projet reste dans les tiroirs, ou qu'il soit fondamentalement modifié sous prétexte que cela dérange quelques Bourgmestres.

Parallèlement à la réforme, des questions doivent encore être résolues et nous voudrions les évoquer.

Il y a la problématique des niveaux de compétence. Il faut savoir que nous dépendons de deux Ministères, l'Intérieur et la Santé Publique, ce qui est loin d'être facilement gérable. Nous demandons depuis des années de ne plus relever que du Ministère de l'Intérieur puisque l'aide médicale urgente est une de nos missions. Mais ce problème n'est toujours pas résolu. Nous invitons une nouvelle fois les ministres concernés, ici présents aujourd'hui à régler cette question une fois pour toutes avant que nos ambulances quittent nos

casernes et que nos missions soient effectuées par les services hospitaliers ce qui mettrait en péril la sécurité du citoyen.

Et que dire des disparités en matière de rémunérations et de barèmes ? Etre pompier à Bouillon à Dinant ou à Ostende ne signifie pas qu'on va bénéficier du même salaire. Nous demandons une uniformisation des traitements sur le plan national. Nos pompiers volontaires ne sont pas non plus rémunérés comme ils le devraient ni de façon égale sur le plan géographique.

Nous avons souhaité que notre métier soit enfin considéré comme métier à risque et pouvoir être admis à la retraite à l'âge de 57 ans. Pour toute réponse, il semblerait que le Ministre des Pensions veuille généraliser la mise à la pension pour notre profession 65 ans.

Nous connaissons un manque d'effectifs considérable tant professionnels que volontaires dans tout le pays et je peux vous affirmer que sans une réelle et profonde réorganisation, nous aurons demain une nouvelle catastrophe.

Nos conditions de travail, si elles restent inchangées, mettent en danger la sécurité de la population et pas seulement en temps de catastrophe, mais à tout moment, en temps normal.

Ce matin encore, plusieurs services touchés par les fortes pluies, et faute d'effectifs suffisants, m'ont demandé de les excuser, car, service à la population oblige, ils ont fait le choix de ne pas être présents, au détriment de leurs propres intérêts, afin de porter secours aux citoyens du territoire qu'ils protègent.

Savez-vous que la dernière enquête disponible au niveau européen révèle que la Belgique était, avant l'élargissement de l'Union Européenne, le pays qui comptait le plus grand nombre de décès par habitant-que, toujours selon cette même enquête, notre pays enregistre les coûts les plus élevés en terme de dégâts.

Comment interpréter ces chiffres ?

Je vous laisse juge mais il est clair que ceux-ci interpellent !

Et notre formation !

Savez-vous que notre pays est celui pour qui la formation de base du sapeur-pompier est la plus faible ? 90 heures.

Estimez-vous que 90 heures suffisent pour préparer des hommes et des femmes à affronter quotidiennement le danger ?

Savez-vous également qu'il n'existe en Wallonie, aucun centre de formation pratique pour les sapeurs-pompiers et que, dès lors, il n'est pas rare que ceux-ci découvrent le feu lors de leur première mission.

Nous ne pouvons plus tolérer ces attermolements, tergiversations et faux prétextes. Nous avons fait la promesse, le jour des funérailles de nos collègues, que leur sacrifice ne serait pas inutile. Nous nous battons jusqu'au bout pour que cela soit le cas, en usant d'autres moyens plus contraignants que ne le sont les négociations, s'il le faut.

Nous refusons que notre beau projet soit voué à l'échec par la volonté de quelques-uns. Une vie vaut tellement plus que ça. Notre quotidien nous le rappelle sans cesse.

Sachez, vous qui essayez de postposer notre réforme, que non seulement vous mettez en péril la vie de la population et des pompiers mais qu'en outre, vous ravivez le chagrin des familles qui ont été si durement touchées. Et je ne parle pas de la rancœur ressentie par notre profession qui aurait l'impression, une fois de plus, que ses soucis ne sont pas les vôtres.

Nous voulons des résultats. Concrètement, nous demandons que la Loi-Cadre soit votée au Parlement en octobre 2006 et que les arrêtés d'exécution soient préparés dès maintenant. Nous demandons que tous les moyens nécessaires soient mis

en place pour finaliser cette réforme, y compris les renforts à la direction générale de la Sécurité civile.

Et comme je me plais à le répéter, si le Gouvernement veut faire quelque chose, il trouvera les moyens; s'il ne veut rien faire, il trouvera des excuses.

Je terminerai par une note d'optimisme, car je veux croire, Mesdames et Messieurs nos élus, que l'intérêt **des citoyens**, que la sécurité de **nos** pompiers, de **vos** pompiers, reste et restera une priorité des partis démocratiques comme elle est et sera **TOUJOURS la priorité** des hommes et des femmes, professionnels ou volontaires, qui se sont engagés dans la voie de la Sécurité civile.

C'est pourquoi, je veux maintenir ma confiance envers Monsieur le Ministre de l'Intérieur et je demande aux membres du Gouvernement de soutenir celui-ci pour mener à bien le plus beau projet que les pompiers n'aient jamais connus.

Je vous remercie de votre attention.

Ath, le 30/07/2006  
Cdt Marc Gilbert,  
Président de la Fédération Royale  
des Corps de Sapeurs-pompiers de Belgique aile francophone  
et germanophone.